

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Monica Bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7374b89403a3bfff15350b>

Date d'obtention : 2022-03-12 15:19:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut parler à l'auteur du signalement. Ensuite, nous devons évaluer l'incident en utilisant la grille d'évaluation (amorce, nature, intentions et étendue). En troisième lieu, valider l'information (est-ce qu'il y a d'autres jeunes au courant. Si oui, faire la grille avec eux). Avant de faire l'étape 4, vérifier si l'acte est malveillant. Si oui, communiquer directement avec le service de police. Si nous jugeons que ce n'est pas malveillant, nous devons parler au jeune instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que même si c'est un adulte qui est impliqué ou une personne ne dehors de notre milieu scolaire, nous devons poursuivre avec la trousse SEXTO. J'ai également retenue qu'il est important de faire la grille d'évaluation et de rencontrer les élèves impliqués même si c'est une photo en maillot qui a été prise. Ce n'est pas considéré comme de la pornographie juvénile alors nous ne communiquons pas avec la police, mais nous gérons selon les politiques de l'établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, la saisie du téléphone sera une étape délicate. Les élèves sont très attachés à leur cellulaire et sont rarement collaboratif lorsque nous leur commandons de nous le remettre. Je crois également que du juger si cela est un acte malveillant ou non ne sera pas toujours facile à faire. Cela aura un impact considérable sur le processus, alors cela amène une pression supplémentaire (possible colère des parents, perte du lien avec le jeune, etc.)